

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-02-10

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>: Convention de dépôt vente de livres de monsieur Antoine ARNOUX, auteur pour la boutique du Musée Terre et Temps « Edith-Robert »

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n°2020-03-06.SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande de monsieur Antoine ARNOUX, auteur, domicilié au 40 rue du Rhône – Allée 4 – à 69007 LYON, de pouvoir confier **10** (**dix**) livres « **La guerre secrète dans les Alpes du Sud** » en vue de leur vente au sein de la boutique du musée Terre et Temps « Edith-Robert » – 6 place du Général de Gaulle – 04200 SISTERON.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les conditions et modalités dans lesquelles le dépôt vente ci-dessus est effectué.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: Les livres seront exposés à la vente pendant une période allant jusqu'au 31 décembre 2023 à compter de leur livraison, établie d'un commun accord entre les parties.

<u>ARTICLE 2</u>: Les livres confiés restent la propriété exclusive de monsieur Antoine ARNOUX jusqu'au règlement complet du client.

<u>ARTICLE 3</u>: Il est convenu entre les deux parties que le dépositaire sera rémunéré pour les services qu'il propose par une commission sur le prix de vente de 27 € (vingt-sept euros) donné par monsieur Antoine ARNOUX. Cette commission est fixée à 10 % TTC du prix de vente facturé au client.

<u>ARTICLE 4</u>: Le contrat est conclu pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2023, à compter de sa signature. Il pourra être renouvelé 2 fois par reconduction expresse pour une durée équivalente.

<u>ARTICLE 5</u>: Les recettes seront inscrites au budget communal.

<u>ARTICLE 6</u>: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 7</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Antoine ARNOUX.

Fait à SISTERON, le 15 février 2023

Le Maire, D. SPAGNOU

Mis en ligne le 28/06/2023 ¥ 15h09
REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023 Application agréée E-legalite.com